

RÉSOLUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF PORTANT SUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS PÉDAGONUMÉRIQUES

DG04/20-21 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ÉQUIPEMENTS PÉDAGONUMÉRIQUES

ATTENDU QU' advenant la fermeture d'une classe ou d'une école en raison de la pandémie, les écoles ont l'obligation de poursuivre leurs activités pédagogiques en téléenseignement;

ATTENDU QUE les sondages effectués par les écoles démontrent la nécessité de se procurer des équipements pédagogiques en urgence afin d'être en mesure de répondre à la demande;

ATTENDU QUE les délais de livraison prévus pour l'achat d'équipements par le biais de nos ententes avec Collecto dépassent les délais prévus dans l'entente;

ATTENDU QUE les règles budgétaires 2020-2021 indiquent que le Centre de services scolaire de Portneuf recevra la somme de 474 560 \$ dans le cadre de la mesure 50767 « *Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques* » afin de soutenir les établissements dans les acquisitions d'équipements pédagogiques,

Il est RÉSOLU :

D'ENGAGER le Centre de services scolaire de Portneuf à requérir à l'achat d'équipements pédagogiques en contrat gré à gré avec la compagnie *Dell*.

Le tout représentant une somme de 290 019 \$ avant taxes.

ADOPTÉ À DONNACONA
CE 23 septembre 2020



La directrice générale,
Marie-Claude Tardif

Attestation de l'analyse et de la recommandation

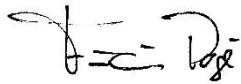
Responsable : Frédéric Pagé
Fonction : Directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information (RMTI)

A. Respect des encadrements

Le directeur des RMTI atteste que la présente demande respecte en tout point la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de contrats de construction* du Centre de services scolaire de Portneuf.

B. Recommandation de la direction du Service RMTI

En vertu des considérants ci-haut, le directeur des RMTI recommande l'achat d'équipements pédagogiques en contrat gré à gré avec la compagnie Dell pour un montant de 290 019,00 \$ (avant taxes).



Frédéric Pagé

23 septembre 2020

Date